



N° 000271 / PR/ ANBG / DG/ DOS/ SO

COMMUNIQUE OFFICIEL

Le Directeur Général de l'Agence Nationale des Bourses du Gabon (A.N.B.G.) informe les étudiants gabonais en fin de cycle (Licence et Master), qu'un partenariat entre l'Ambassade de France en République Gabonaise via son Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) et l'Agence Nationale des Bourses du Gabon, dénommé « Bourses Concorde », permet d'offrir pour l'année académique 2019/2020, des bourses d'études en France dans le domaine de la formation universitaire.

Les personnes intéressées devront faire acte de candidature auprès de l'A.N.B.G. en déposant leur demande manuscrite à la porte **A35** au plus tard le **vendredi 14 juin 2019**. Aucune demande ne sera acceptée après cette date.

Sont concernées, les personnes ayant **déposé à l'ANBG**, un dossier de demande de bourse, au plus tard le **30 avril 2019** et ayant **finalisé la procédure** du dossier Campus France au Gabon.

Les intéressés doivent remplir les critères et conditions suivants :

- Être gabonais ;
- Être scolarisé ou avoir obtenu son diplôme au Gabon ;

Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants :

- Un (01) formulaire de demande de bourse de coopération, « Bourses Concorde 2019 » ;
- Une (01) copie légalisée de l'acte de naissance ;
- Une Copie certifiée conforme du baccalauréat ;
- Des Copies certifiées conformes des relevés de notes ;
- Un document attestant de la finalisation de la procédure Campus France ou inscription obtenue par Campus France.

Pour toute information complémentaire, se rapprocher de la Direction de l'Orientation et de la Scolarité de l'A.N.B.G., porte **B12** au **2^{ème} étage**.

Fait à Libreville, le 03 mai 2019

Le Directeur Général

Joël LEHMAN SANDOUNGOUT



